

Société Anonyme au capital social de 94.200.000 dirhams
Siège social : Marina, Tour Crystal n° 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah - Casablanca

Registre de Commerce de Casablanca - n° 26.977

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 08 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept,

Le huit juin, à onze heures trente,



Les actionnaires de la société CENTRALE DANONE (la « Société »), société anonyme au capital de 94.200.000 dirhams, dont le siège social est Marina, Tour Crystal n° 1 boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Casablanca se sont réunis, audit siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'administration suivant avis paru le 08 mai 2017.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle est dûment émargée à leur entrée en séance par tous les actionnaires présents agissant tant à titre personnel que, le cas échéant, à titre de mandataire d'actionnaires représentés.

BUREAU

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau qui est ainsi composé :

- Monsieur Didier Lamblin préside l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration.
- Compagnie Gervais Danone représentée par Monsieur Olivier Boulay ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Lamblin et Monsieur Pierre Armangau ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Lamblin, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nawal Tahiri est désignée par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Abdeslam Berrada Allam, et PWC représenté par Monsieur Mohamed Rqibate, commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, assistent à l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires possédant plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- un exemplaire de l'avis de réunion publié dans le journal d'annonces légales « Aujourd'hui Le Maroc » en date du 08 mai 2017 ;
- la feuille de présence des actionnaires à la présente Assemblée Générale ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les certificats de blocage des actions au porteur dont les titulaires sont présents ou représentés ;
- un exemplaire du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- un exemplaire du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux ;
- un exemplaire du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés ;
- un exemplaire du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- un exemplaire des états de synthèse de l'exercice écoulé, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 09 mars 2017 ;
- un exemplaire du texte des projets de résolutions.

Monsieur le Président précise que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, ainsi qu'au lieu de la réunion de l'Assemblée depuis le jour de la convocation, de même qu'ils ont été publiés sur le site internet de la Société (www.centraledanone.com).

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
6. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
7. Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
9. Prise d'acte de la fin des mandats des Commissaires Aux Comptes ;
10. Renouvellement des mandats des Commissaires Aux Comptes ;

11. Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale et constatation de la composition du Conseil d'Administration ;
12. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Ensuite, Monsieur Mohamed Rqibate représentant le cabinet PWC et Monsieur Abdeslam Berrada Allam représentant le cabinet ERNST & YOUNG, commissaires aux comptes de la Société donnent lecture des rapports général et spécial.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2016, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 80.451.186,99 Dirhams. Elle approuve aussi les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

**conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix*

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un résultat net part groupe de 59,4 millions de Dirhams. Elle approuve aussi les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

**conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix*

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2016. Elle donne, par ailleurs, décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs fonctions au titre de l'exercice 2016.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

**conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix*

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, en ce compris les conventions visées à l'article 61 de la même loi, approuve lesdites conventions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

**conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix*

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	80.451.186,99 DH
	(+)
Report à nouveau sur exercices antérieurs	73.375.830,75 DH
Résultat Distribuible 2016	153.827.017,74 DH
Proposition de Distribution de dividende	8,5 Dh/action
Solde à reporter à nouveau	73 757 017,74 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 80.070.000,00 DH, soit un dividende unitaire de 8,5 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 381 186,99 DH.

Ce dividende unitaire sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 15 Juillet 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792	29,22 %				

			voix					
--	--	--	------	--	--	--	--	--

*conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la fin des mandats des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

*conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes, les cabinets Ernest & Young représenté par M. Abdesslam Berrada et le cabinet PWC Maroc représenté par M. Mohamed Rqibate, conformément aux dispositions légales en la matière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

*conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du changement du représentant permanent de la société Compagnie Gervais Danone, administrateur.

En effet, et à compter du 16 mars 2017, le représentant permanent de la société Compagnie Gervais Danone est devenu M. REGIS MASSUYEAU, de nationalité française, né le 07 mai 1972, titulaire du passeport n°12CZ19735.

Par conséquent, l'Assemblée Générale constate que la composition du conseil d'administration est la suivante :

- M. Didier LAMBLIN
- M. Pierre ARMANGAU
- La société « Compagnie Gervais Danone » représentée par M. Regis MASSUYEAU
- La société « Danone » représentée par M. Pierre-André TERISSE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%

2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				
-----------	---------	----------------	-------------------	---------	--	--	--	--

*conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Nombre d'actions pour votes exprimés	% du capital représenté	Votes valablement exprimés *	POUR		CONTRE		ABSTENTION	
			Voix	%	Voix	%	Voix	%
2.752.792	29,22 %	2.752.792 voix	2.752.792 voix	29,22 %				

*conformément à l'article 13 des statuts de la Société une (1) action = une (1) voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme
LE Président
M. Didier Lamblin



Handwritten signature in blue ink.



Agence N°4 [6833]
Du pour la tenue légale
M. Didier Lamblin

qui a l'est...
Casablanca, le 14 JUN 2017
Par Délégation / Le Chef du Service

Said EL KERRI
Chef de Service de Casablanca Centrale